

AVIS PUBLIC



ENTRÉE EN VIGUEUR

PROJET PARTICULIER PP-79-017

AVIS est donné par la présente que le conseil d'arrondissement d'Anjou a adopté, lors de la séance ordinaire du 6 février 2024, à 19 h, la résolution suivante:

Projet particulier PP-79-017 – résolution CA24 12021, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA 138), visant à autoriser la construction d'une habitation multifamiliale sur la propriété formée du lot 1 005 053 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Cette résolution est entrée en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité, soit le 14 février 2024.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette résolution en consultant le site Internet suivant: montreal.ca/reglements-municipaux.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 15 février 2024.

Josée Kenny
Secrétaire d'arrondissement substitut